



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revalorisation salariale

Question écrite n° 39465

Texte de la question

Mme Elsa Faucillon interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur les accords du Ségur de la santé qui vont permettre l'octroi d'une revalorisation salariale de 183 euros aux agents travaillant dans les hôpitaux et dans les Ehpad. C'est une bonne chose pour ces catégories de personnes mais il n'en reste pas moins que ces revalorisations ne concernent pas les agents travaillant dans les services de soins à domicile, structures de soins municipales comme les centres de santé alors qu'ils sont pourtant les mobilisés de la première heure et qu'il le reste encore. Dans la circonscription de Mme la députée, ces agents n'ont jamais failli depuis le début de la crise sanitaire et elle pense notamment au Centre de santé de Gennevilliers qui est par ailleurs affilié à l'APHP par convention. Ces personnels ont joué un rôle essentiel dans la prise en charge de proximité des patients, notamment ceux atteints du covid. Ils continuent d'être sur le pont aujourd'hui pour assurer le bon fonctionnement de la campagne de vaccination. Comme l'ensemble des soignants, ils ont vécu cette période sous tension sans défaillir, pourtant ils sont exclus des dispositions qui ont été prises lors du Ségur de la santé et notamment du dispositif national CTI (complément de salaire de traitement indiciaire). Ils méritent plus aujourd'hui que des applaudissements. On sait que les disparités salariales entraînent des difficultés de recrutement de personnel dans ces structures de proximité. Et au final, ce sont les populations les plus fragiles qui en subissent les conséquences. Cette crise sanitaire montre à quel point on a besoin de ces agents des structures de soins municipales de proximité. Aussi, elle lui demande de bien vouloir élargir ces catégories de personnel (CMS et SIADPA) dans ce dispositif. Enfin, elle attire l'attention du ministre sur l'importance pour tous les personnels de santé que soient respectés les annonces du Gouvernement pour la mise en œuvre du CTI territorial début 2022 et la revalorisation de carrière de chaque personnel soignant.

Données clés

Auteur : [Mme Elsa Faucillon](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39465

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 6 septembre 2021

Question publiée au JO le : [8 juin 2021](#), page 4672

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)